



Reconnaissance de paternité très tardive

Par **northsea**, le **12/04/2014** à **19:33**

Bonjour,

J'ai 48 ans et mon père 72. Nous nous sommes retrouvés grâce à Internet. Nous avons fait un test ADN envoyé dans un laboratoire en Angleterre il y a 5 mois. Il souhaite me reconnaître. Il a eu deux garçons et une fille après moi. Il a d'excellents rapports avec ma demi-soeur mais ne s'entend pas avec mes deux demi-frères (ils sont un peu "voyous" sur les bords).

Quelles sont les démarches à effectuer pour cette reconnaissance et le consentement de ma mère est-il nécessaire (je porte son nom de jeune fille) ? Pourrais-je continuer à utiliser mon nom actuel, pourrais-je utiliser les deux accolés, il y a-t-il un ordre (nom de famille père-nom de famille mère ou bien nom de famille père-nom de famille mère).

Mes demi-frères pourraient-ils m'assigner en justice pour soutien alimentaire ? Quel est le coût pour changer les pièces d'identité ? Et pour les diplômes ?

Merci